



PROTECTION
SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI



[PSTE.CFDT.FR](https://pste.cfdt.fr)

TOC-TOC ! ÇA DIT QUOI CÔTÉ LOGEMENT ?

Un nouveau job, c'est souvent l'occasion de déménager ou même de trouver un premier appartement. Oui mais voilà, trouver un logement qui correspond à tes besoins ce n'est pas si facile et emménager peut vite coûter cher !

Des aides et des services spécifiques existent....



POUR TOI

Salarié.e de - 30 ans

Nouvel.le embauché.e

Salarié.e en CDD

Alternant.e



Qui peut t'aider pour ta recherche de logement ?



Un.e référent.e dédié.e au logement au sein de ton entreprise



Un.e assistant.e social.e pour accompagner les salariés via une permanence ou via ses coordonnées



La commission CSE Logement avec les élu.e.s CFDT

Ces acteurs pourront t'aider à compléter ton dossier pour trouver un logement ou t'orienter vers les différents dispositifs d'aide existants.

Mais attention, avoir un dossier complet est essentiel

☑ Si on te demande ton N° unique, crée-le sur ce lien :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/demandeCreation>



Les services Action Logement POUR TOI

Emménager génère des coûts liés au déménagement, à l'installation ou encore à l'équipement du logement. Voici quelques aides proposées par action logement qui pourront t'aider !



1- Rassure ton propriétaire avec la garantie Visale

La garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à ton propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter ta recherche de logement en sécurisant ton bailleur. Elle est accessible aux jeunes de moins de 30 ans, aux salariés en CDD ainsi qu'aux salariés qui touchent moins de 1500 euros nets par mois.



2- Finance ton dépôt de garantie avec l'Avance Loca Pass

Action Logement finance sous forme de prêt à taux 0% le versement de ton dépôt de garantie, somme généralement exigée au moment de la signature du bail. Ces prêts d'un montant maximum de 1200 euros sont ouverts à tous les salariés du secteur privé.



3- Finance ton emménagement et l'achat de tes nouveaux meubles avec l'aide Mon Job Mon Logement

Cette aide de 1000 euros peut être versée aux salariés qui viennent de signer un contrat de travail et qui déménagent (3 mois maximum entre la date du nouveau bail et la date de signature du contrat) ainsi qu'aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu de travail. Pour en bénéficier, ton salaire doit être inférieur à 2500 euros brut par mois.



4- Complète tes aides au logement avec l'aide Mobili-Jeune

L'aide Mobili-Jeune® est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10€ et 100€ maximum) chaque mois et pour une durée maximale d'un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).



5- Accède à la propriété avec le prêt accession et la prime accession

Pour acheter ta résidence principale, Action Logement propose un prêt à taux réduit 0,5%⁽¹⁾ (hors assurance obligatoire) sur une durée maximum de 25 ans permettant de financer un grand nombre d'opérations pour un montant maximum de 40 000€. Si tu es primo accédant tu peux également bénéficier en complément d'une subvention de 10 000€ pour l'acquisition d'un logement neuf.

Tu peux demander toutes ces aides en ligne sur :

<https://www.actionlogement.fr/>